

**Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)**  
**Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)**  
**Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)**  
**Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)**

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach 7836 / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16  
Internet <http://www.sab.ch> E-Mail [info@sab.ch](mailto:info@sab.ch) Postkonto 50-6480



Berne, 22 février 2017

## **Communiqué de presse du SAB**

**N° 1128**

### **Stopper la transformation du réseau postal**

*Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) salue la décision de la commission du Conseil national, demandant d'adapter les prescriptions liées au réseau postal. En effet, le SAB observe les changements dans le domaine des services postaux avec inquiétude. C'est pourquoi la politique doit mieux cadrer les activités de la Poste.*

La semaine passée, la commission des transports et des télécommunications du Conseil national a envoyé un signal important. Tout comme le SAB, elle ne veut plus accepter l'important démantèlement prévu du réseau postal. Elle a donc décidé qu'il fallait adapter les prescriptions relatives à l'accessibilité des points de contacts de la Poste et de renforcer les agences du géant jaune. En septembre 2016, la Poste a annoncé qu'elle voulait, d'ici 2020, supprimer 600 points de contact. Pour les remplacer, il est notamment question de créer des agences supplémentaires et d'introduire des services alternatifs.

Le SAB ne s'oppose pas par principe aux transformations du réseau postal. D'ailleurs, les agences postales offrent souvent des avantages, comme des heures d'ouverture élargies et/ou des synergies avec d'autres services (par exemple magasins d'alimentation). Cependant, les agences postales doivent fournir les mêmes prestations que les offices postaux; ce qui n'est actuellement pas le cas. Il manque notamment la possibilité d'effectuer des paiements. Par conséquent, les usagers, ainsi que les entreprises, sont obligés de se déplacer dans d'autres offices, pour régler les transferts d'argent. Par conséquent, l'attractivité des agences postales devrait être améliorée, en donnant la possibilité

d'effecteur des paiements ou des envois en masse. D'autre part, en adaptant les conditions liées à l'accessibilité du réseau postal, il serait possible d'éviter un trop important affaiblissement de ce dernier. Jusqu'à ce que ces adaptations législatives soient introduites, la Poste devrait stopper son projet. Il n'est pas admissible que la Poste publie des données à court terme et que les milieux politiques soient ensuite obligés d'y réagir.

Pour le SAB, il est difficilement compréhensible de savoir pourquoi la Poste n'essaie pas d'introduire davantage de solutions novatrices, comme des boîtes aux lettres intelligentes (ou boîtes aux lettres numériques). Ce genre de solution serait particulièrement intéressant pour les régions faiblement peuplées. Cela représenterait une alternative plus adaptée que le service à domicile, étant donné que cette solution exige que le destinataire se trouve chez lui, lors de la tournée du facteur. Les solutions novatrices sont généralement plus flexibles et permettent non seulement de maintenir, mais encore d'améliorer les prestations fournies.

Informations complémentaires:

Thomas Egger, Directeur du SAB

Tél. 031 382 10 10